

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS BUREAU DU 17 AVRIL 2024

Le Bureau du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 10 avril 2024, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie de Beaujeu-St-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur, le 17 avril, à 18h30 heures, sous la présidence de Régis VILLENEUVE, 1^{er} vice-président, en l'absence exceptionnelle de Didier CHEMINOT, président du PETR.

Etaient présents : BERTHET Alain, CLEMENT Christelle, HENNING Frederick, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

Etaient porteurs d'un pouvoir : /

Etaient absents : CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn.

Membres du bureau en exercice : 8 **dont membres présents** : 6

Quorum atteint à compter de : 5 membres présents

Secrétaire de séance : Régis VILLENEUVE



B/17-04-2024/N°4

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE **ACTES RELATIFS AU PROJET DE TERRITOIRE**

FEDER RURAL - AVIS DU PETR DU PAYS GRAYLOIS SUR LE PROJET DE VALORISATION DE 5 HALTES FLUVIALES PAR LA CC VAL DE GRAY

Le 1er vice-président, Régis VILLENEUVE, rappelle que dans le cadre de la priorité 5 (développement territorial durable) du programme FEDER/FSE+ Bourgogne-Franche-Comté, sur 2021-2027, un objectif spécifique (OS 5.2) est dédié au développement rural.

Conformément aux conditions réglementaires européennes de mise en œuvre des axes dits « territoriaux » du FEDER, une sélection des territoires éligibles a été opérée, sur la base d'une stratégie territoriale de développement rural intégré.

Le PETR du Pays Graylois a déposé dans le cadre de l'AMI dédié, une candidature qui s'appuie sur sa stratégie globale intitulée « Le Pays Graylois : terre de transitions ». Sa candidature ayant été sélectionnée par la Région autorité de gestion, elle permet aux acteurs du territoire de mobiliser le FEDER sur la période précitée.

La stratégie présentée par le PETR dans le cadre du FEDER rural est accolée à celle présentée dans le cadre du contrat « Territoires En Action » et la complète sur la base des thématiques suivantes :

1. Villages intelligents

- Promouvoir l'inclusion numérique et l'accès aux services publics,
- Conforter les réseaux et améliorer l'accès au numérique.

2. Mobilité durable

- Développer les solutions alternatives à la voiture individuelle et les modes de déplacements « actifs »,
- Favoriser l'intermodalité et les interconnexions des transports entre les territoires,

3. Renouvellement urbain

- Requalifier / reconverter les espaces en friche,
- Aménager / valoriser les espaces publics (dont végétalisation des espaces pour lutter contre les îlots de chaleur),
- Réduire l'imperméabilisation des sols.

4. Tourisme durable, patrimoine et culture

- Contribuer à un accès équitable de la population aux équipements et services de base, en particulier les travaux de construction / extension / réhabilitation en faveur d'équipements culturels et de la vie locale (bibliothèques, médiathèques, salles de spectacles, salles polyvalentes, théâtre, musique, danse...),
- Structurer et développer une offre touristique partagée, dans une logique de « tourisme durable »,
- Préserver/valoriser les éléments identitaires du territoire (patrimoine naturel, culturel, architectural dont vernaculaire).

Le 1er vice-président, Régis VILLENEUVE, explique que le PETR est sollicité pour rendre un avis sur le projet de « valorisation de 5 haltes fluviales », porté par la Communauté de Communes Val de Gray. Une lettre d'intention a d'ores et déjà été déposée auprès des services de la Direction Europe et Rayonnement International de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Après exposé du projet, les membres du bureau sont appelés à rendre un avis.

Au regard du projet présenté, le bureau du PETR, à l'unanimité :

- Considère que l'opération répond à l'axe 2 « un territoire équilibré, connecté et innovant » du projet de territoire du Pays Graylois, et notamment à :
-l'objectif stratégique « structurer et développer une offre touristique partagée, dans une logique de tourisme durable »,
- Emet un avis favorable sur le projet,
- Demande que le présent avis soit communiqué au porteur du projet afin d'être joint au dossier de demande d'appui financier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20240417-C-17042024-N04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2024
Publication : 02/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Régis VILLENEUVE
1^{er} vice-président

